

Communiqué de presse du 2 février 2017

BILAN 2016 DU MARCHÉ AGRÉÉ DES JEUX EN LIGNE

Le dernier rapport trimestriel sur le marché des jeux en ligne en France vient d'être publié. C'est l'occasion pour l'ARJEL de présenter un bilan général de l'année et d'en tirer des enseignements pour les mois à venir.

Ce bilan 2016 ne réserve pas de véritable surprise ; on ne constate en effet, aucune inversion de tendance malgré un léger frémissement sur le poker qui reste à confirmer et qu'il conviendrait en tout état de cause d'amplifier.

Globalement la situation peut paraître satisfaisante puisque

-Les trois principaux indicateurs sont au vert : 8,4 Mds € de **mises et de droits d'entrée** soit une augmentation de 6% qui s'explique en partie par l'augmentation de 11 % du **nombre de comptes joueurs actifs par semaine** et 813M€ de **Produit brut des jeux** soit une augmentation de 8%

-.... et les prélèvements obligatoires aussi : 389M€ soit 14% d'augmentation pour les finances publiques par rapport à l'année 2015.

Cette situation est d'autant plus satisfaisante que les niveaux des mises trimestrielles par joueur pour chacun des trois segments de jeux restent stables et sur des montants qui témoignent d'une pratique majoritairement récréative.

En revanche le contraste entre les résultats respectifs des trois segments de jeux s'accroît, entraînant une fragilité

-Plus encore que les autres années, le marché est porté par **le dynamisme des paris sportifs** : 45% d'augmentation des mises par rapport à 2015 ; cette situation s'explique par une conjonction exceptionnelle de grands événements et notamment l'Euro 2016 et les JO de Rio.

../..

Le Produit brut des jeux¹ qui correspond à la dépense réelle des joueurs et donc aux chiffres d'affaires des opérateurs connaît quant à lui, une augmentation plus modérée (29%) L'augmentation des mises s'explique notamment par un recyclage plus important des gains. Cet élément, compte tenu du niveau modéré de la dépense moyenne, confirme que nous restons dans un jeu récréatif avec des enjeux qui se limitent, pour l'essentiel des parieurs, à une remise de leurs gains.

-Le recul de l'activité des paris hippiques se confirme avec deux éléments significatifs : en 2016 pour la première fois, les mises en paris sportifs en ligne représentent plus du double de celles du pari hippique en ligne et il s'agit du quinzième trimestre consécutif affichant une baisse des enjeux. La séparation des masses entre les deux réseaux (physique et en ligne) intervenue en décembre 2015, en altérant l'attractivité de l'offre en ligne, est en partie à l'origine de ce constat. Au-delà toutefois, les principaux motifs d'inquiétude subsistent : le nombre de comptes joueur actifs stagne et la population des turfistes peine à se renouveler.

-Enfin, **la situation du poker reste préoccupante** malgré quelques lueurs d'espoir : en cash game, la baisse se poursuit mais dans des proportions plus faibles (une diminution des mises de -5% seulement sur l'année avec un très léger regain d'activité en toute fin d'année 2016). L'activité de tournoi ne parvient toujours pas à compenser la baisse du cash game et présente même quelques signe de fléchissement. Au total le produit brut des jeux (PBJ) sur l'activité recule mais là encore, et c'est un point positif, de « seulement » 1% sur l'ensemble de l'année.

Ces résultats, toujours problématiques quant à la pérennité du marché agréé, confortent la détermination du régulateur des jeux en ligne à poursuivre son action auprès des décideurs publics pour les convaincre d'agir sur deux principaux leviers :

-l'assiette fiscale : taxer les opérateurs sur les mises alors qu'ils en reversent une part importante aux joueurs sous forme de gains, est incontestablement un handicap pour ce secteur d'activité ;

-l'attractivité de l'offre agréée : elle s'impose pour combattre la concurrence déloyale de l'offre illégale et offrir aux nouvelles générations de joueurs une offre plus diversifiée, plus attractive et plus moderne. A cet égard, l'exemple du cash game pour lequel on constate un léger regain d'activité en décembre, du simple fait de l'ouverture de nouvelles variantes est significatif. La prochaine ouverture des tables européennes de poker pourrait permettre de confirmer cette embellie. Mais il faudrait aller bien au-delà dans la diversification de l'offre proposée sur le marché agréé.

« Pour protéger les joueurs, le marché agréé est le meilleur endroit possible : c'est la raison pour laquelle il importe de le faire vivre et de trouver le bon équilibre entre un marché à la fois solide et attractif et une offre qui garantisse les conditions d'un jeu récréatif et responsable. Cet équilibre semble, avec le soutien indispensable du monde de la recherche, envisageable et possible » déclarait Charles Coppolani le 22 novembre dernier, lors d'une journée d'étude qu'il présidait sur la prévention de l'addiction et dont les actes seront publiés sur le site de l'ARJEL à la fin du mois de février.

C'est sur cette ligne que le Président de l'ARJEL conduira son action en 2017.

¹ C'est-à-dire le montant des mises moins les gains reversés aux joueurs